

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25041

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE JOË BOUSQUET MARS 2025

\*\*\*\*\*

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la décision du maire n°24199 du 26 novembre 2024 relative à l'actualisation des tarifs de location des salles et matériel municipal.

Vu la demande reçue par Monsieur Thibault Caraby le 28 mars 2024 pour organiser une journée de dépistage auditif.

J'ai décidé de mettre à la disposition de la société Sonup SAS LBVC, dont le siège social est à Montpellier la salle Joë Bousquet le jeudi 13 mars 2025.

**La présente mise à disposition est consentie à titre onéreux.**

J'ai décidé de signer la convention de mise à disposition qui a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Carcassonne, le 6 mars 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250306-23446-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025  
Publication : 19/03/2025